

ACP LES COTEAUX BCE : 877.646.603**Chée de Dinant 84 à 5000 NAMUR****P.-V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18/03/2025**LIEU : Bureau COLLIN, Avenue Prince de Liège 91/11 à 5100 JAMBES ou visioconférence
Ouverture de la séance à 16h suivant ordre du jour rédigé en Conseil de copropriété**POINT 1 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE, VERIFICATION ET SIGNATURE DU REGISTRE DES PRESENCES**

	NOMS	PRO	MILLIEMES
Présents		8/13	6.160/10.000
Procuration		3/13	2.102/10.000
TOTAL		11/13	8.262/10.000

Le quorum étant atteint, _____, syndic de l'immeuble déclare l'Assemblée valablement constituée, permettant donc de délibérer et voter sur les points de l'ordre du jour.
La séance est présidée par _____

	NOMS	PRO	MILLIEMES
Absents	*	2/13	1.738/10.000

Vu la présence de _____ l'AG passe au point 5.1.

5.1. Dossier _____ : Présence de _____

_____ relate l'historique du dossier avec le jugement (copropriété / _____) de septembre 2024 et le prochain jugement (_____ du 25/03/2025.
Un plan d'apurement a été établi pour solder la dette.

POINT 2 EXERCICE ECOULE : 01/01/2024 au 31/12/20242.1 Rapport du Conseil de Copropriété et du Commissaire aux comptes

_____ relate sa mission de contrôle des comptes et propose l'approbation

2.2 Approbation des comptes généraux, des décomptes individuels et du bilan.

VOTE : Acceptez-vous, pour l'exercice clôturé, les comptes généraux, les décomptes individuels et le bilan.		
OUI	8.262/8.262	
NON	0 / 8.262	
ABSTENTIONS	0 / 8.262	

Les comptes généraux, les décomptes individuels et le bilan de l'exercice écoulé sont approuvés et quitus est donné au syndic

Ave Prince de Liège 91/11
5100 JAMBES

2.3 Décharges pour les missions effectuées sur l'exercice.

* A : Au Conseil de Copropriété * B : Au Commissaire aux comptes * C : Au Syndic

Les décharges sont accordées pour ces points.

POINT 3 EXERCICE EN COURS : 01/01/2025 au 31/12/2025

3.1 Présentation et vote du budget courant prévisionnel pour l'exercice en cours : voir tableau comparatif.

L'Ag marque son accord sur le budget proposé soit 24.000€/an

3.2. Fixation des provisions trimestrielles pour les 4 prochains trimestres

L'Ag marque son accord pour porter les provisions trimestrielles à 6000€ à réclamer à partir de avril 2025.

POINT 4 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIETE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2025, le Conseil de copropriété est constitué de :

est nommée commissaire aux comptes pour ce même exercice.

POINT 5 DECISIONS NECESSITANT UNE MAJORITE QUALIFIEE

5.1. Dossier : Présence de

Voir ci-dessus.

5.2. Devis réparation toiture arrière.

Des travaux de réparation de la toiture doivent être programmés à l'arrière : remplacement de la corniche avec bardage en PVC.

Un entrepreneur a remis un devis pour ces travaux dont budget 9.063€ TVAC. (Financement fonds de réserve)

5.3. Remplacement velux A4.

A reporter à la prochaine AG

5.4 Demande autorisation de placement d'une enseigne au dessus de la vitrine Upartner.

L'AG marque son accord sur le lettrage des vitres du rez, pour la demande de signalétique en façade avec luminaire un projet devra être présenté.

5.5. Divers :

fermeture porte grenier : prévoir la fermeture.

électricité cave sur commun : Vérification des alimentations électriques des caves via un électricien.

POINT 6 FONDS DE RESERVE * FIXATION DU MONTANT A APPELER SUR L'EXERCICE

L'AG décide de doter le fonds de réserve de 4.000€ sur l'exercice 2025. (2 x 2.000€)

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 17H15.

Fait à Jambes, le 18/03/2025

Envoyé à tous les propriétaires le 19/03/25


Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic
JP HALLIEZ, 501.968


Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic
Céline HALLIEZ, 514.998

Annexe 1 : ROI

IPI : 501.968
IPI : 505.182
IPI : 514.998

Bureau Ph. COLLIN Sprl
Av. Prince de Liège 91/11
5100 JAMBES

Tél : 081/22.23.58
BCE : 0458.036.968
info@bureau-collin.be